

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2024

NOMBRE DE Conseillers Municipaux ayant pris part au vote : 29

DATE DE L’AFFICHAGE de la liste des délibérations : 23 décembre 2024

OBJET :

CM2024_101 - Tarifs de la piscine municipale à compter du 1^{er} janvier 2025

L’an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf du mois de décembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de SAUJON s’est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal FERCHAUD, Maire, en session ordinaire d’après convocation faite le treize décembre deux mille vingt-quatre.

PRESENTS :

Mmes et Ms Pascal FERCHAUD / Jean DAUDENS / Jean-Marc BABIN / Céline RENOULEAU / André FRANCHI / Véronique BETIZEAU / Elisa RATISKOL / Jean-François DANIEL / Rodolphe PETIT / Pascale JUAN / Caroline DUBOIS / Véronique TOURNEUR / Marie-Madeleine ROUIL / Jean-Christophe DORIDOT / Frédéric BOTTON / Nathalie AFONSO CORREIA / Nathalie NICOLE / Sandrine LAPEYRADE TISON / Alain FRICAUD / Alexandra LAVOIES / Jean-François MOREL / Gabriel DITGEN / Michel JOLY / Jean-Christophe DELHAYE / Bernard GEOFFROY

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

- Mariette ADOLPHE représentée par E. RATISKOL
- Alain MAGEAUD représenté par G. DITGEN
- Christophe HERNANDEZ représenté par JM. BABIN
- Jean-Claude NEVEU représenté par M. JOLY

SECRETAIRE DE SEANCE :

Les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l’article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à l’élection du Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Nathalie AFONSO CORREIA a été désignée, à l’unanimité, pour remplir cette fonction qu’elle accepte.

TARIFS DE LA PISCINE MUNICIPALE A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2025

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de la compétence optionnelle « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire », la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) s'est engagée à déployer un plan piscines sur quatre sites du territoire : Etaules, Royan, Saujon et Cozes.

Par délibération en date du 27 mai 2024, le Conseil Communautaire a décidé d'intégrer la piscine publique de Saujon à la liste des équipements d'intérêt communautaire à l'échéance, au plus tard, du 1^{er} juillet 2025.

Dans l'attente du transfert de l'équipement à la CARA, la commune de Saujon assume seule la charge du fonctionnement de l'équipement.

Aussi, il propose de :

- fixer les tarifs de la piscine, joints en annexe, à compter du 1^{er} janvier 2025, avec des conditions d'accès identiques à celles proposées par le SIVU piscine, à savoir :

- . Carte semestrielle :

Le tarif de la carte semestrielle permet un accès illimité à la piscine par son titulaire. Ce caractère « permanent », c'est-à-dire pour un nombre d'entrées qui n'est pas limité s'entend bien évidemment dans le respect des contraintes d'exploitation de la piscine et ne peut en aucun cas donner lieu à remboursement au prorata temporis des périodes de fermetures, qu'elles soient normales (vidanges de bassin, congés annuels) ou ponctuelles (incidents techniques ou travaux)

- . Activités aquatiques, proposées toute l'année :

- Natation : Séances d'une durée de 30 minutes
- Gym, vélo, circuit training : Séances d'une durée de 40 minutes

- . Tarif réduit :

Le tarif réduit est appliqué pour les agents de la commune et du CCAS de Saujon

- . Gratuité pour les accompagnateurs de personnes en situation de handicap :

La gratuité s'applique pour tout accompagnateur dont la présence est indispensable

- . Gratuité pour les accompagnateurs de groupes :

La gratuité d'accès aux bassins pour les accompagnateurs de groupes (enfants, personnes en situation de handicap) s'applique quelle que soit l'activité proposée et le nombre de baigneurs.

Ces gratuités ne concernent que les encadrants d'établissements spécialisés d'éducation, les centres de loisirs et autres organismes de vacances ou de loisirs agréés

- . Location de bassin aux associations, entreprises et centres de loisirs :

Location du bassin pour une durée d'une heure, en dehors des heures d'ouverture au public dans la mesure où les activités pratiquées n'entrent pas en concurrence avec les prestations proposées par la piscine et sous condition de la présence d'un personnel encadrant et de la sécurité requise pour cette activité.

. Abonnement entreprise :

Permet à toute entreprise privée ou commerciale, industrielle, touristique et au comité d'entreprise d'acheter pour une somme forfaitaire 500 ou 2000 entrées.

Une même entreprise a la possibilité d'acheter un ou plusieurs abonnements dans l'année.

Le regroupement d'entreprises n'est pas accepté.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- DE FIXER les tarifs de la piscine municipale à compter du 1^{er} janvier 2025 conformément au tableau joint en annexe et aux conditions exposées ci-dessus.

Pour : 29

Contre : /

Abstention : /

Fait et délibéré le 19 décembre 2024

Pour copie conforme

Le Maire,



P. FERCHAUD

La secrétaire de séance,



N. AFONSO CORREIA

TELETRANSMIS AU
CONTROLE DE LEGALITE

Sous le N°
017-211704218 - 20241219-CM2024_101-DE

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le 23/12/2024 - Publié le 23/12/2024

PISCINE MUNICIPALE

TARIFS DU 1^{ER} JANVIER AU 30 JUIN 2025

<p style="text-align: center;">. Adulte</p> <p style="text-align: center;">. Réduit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Personne en situation de handicap Sur présentation d'un justificatif - Etudiant Sur présentation d'un justificatif <p style="text-align: center;">. Enfant</p> <ul style="list-style-type: none"> - moins de 5 ans - moins de 16 ans <p style="text-align: center;">. Forfait 10 entrées</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adultes - Réduit (Etudiants et pers. en situation de handicap) - Enfants (de 5 à moins de 16 ans) <p style="text-align: center;">. Carte trimestrielle</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adulte - Enfant de 5 à moins de 16 ans <p style="text-align: center;">. Carte semestrielle</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adulte - Enfant de 5 à moins de 16 ans <p>Groupes encadrés (8 personnes minimum) Prix par personne</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adulte - Pers. en situation de handicap (pas de minimum) - Enfant 	<p>4,00</p> <p>2,70</p> <p>2,70</p> <p>GRATUIT</p> <p>2,30</p> <p>36,00</p> <p>22,00</p> <p>20,00</p> <p>65,00</p> <p>38,00</p> <p>114,00</p> <p>66,00</p> <p>3,70</p> <p>2,40</p> <p>2,10</p>
<p style="text-align: center;">. Cours Municipaux</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Natation</u> <ul style="list-style-type: none"> - Leçon individuelle - Le cours en groupe - Forfait 10 leçons - Forfait 20 leçons ▪ <u>Activités aquatiques</u> (gym, vélo, circuit training...) <ul style="list-style-type: none"> - Cours à l'unité - Abonnement 10 leçons - Abonnement 30 leçons 	<p>20,00</p> <p>14,00</p> <p>100,00</p> <p>174,00</p> <p>13,70</p> <p>99,00</p> <p>268,00</p>
<p style="text-align: center;">. Location du bassin à l'heure en dehors des heures d'ouverture au public (les activités pratiquées ne doivent en aucun cas être concurrentielles avec les prestations proposées par la piscine) -Associations, Entreprises, Centres de loisirs</p>	<p>69,00</p>
<p style="text-align: center;">. Abonnement Entreprise</p> <ul style="list-style-type: none"> - 500 entrées - 2 000 entrées 	<p>838,00</p> <p>3 032,00</p>

